

Gresse-en-Vercors – Budgets primitifs 2022

Note explicative

Rappel général :

Le budget d'une commune doit être sincère (basé sur des prédictions et des projets réalistes), et équilibré par section (fonctionnement et investissement). L'impératif d'équilibre explique souvent l'augmentation visible des dépenses entre le réalisé 2021 et le prévisionnel 2022. Toutefois il est important de garder en tête que les sommes indiquées sont des autorisations de dépenses, mais pas des obligations. De même le conseil municipal peut à tout moment de l'année prendre des décisions modificatives de ce budget pour intégrer de nouveaux projets ou des changements de fonctionnement.

Note : Ce document est une synthèse et ne reprend donc que les éléments marquants des décisions prises pour les budgets prévisionnels 2022. Les explications ci-dessous ne sont pas exhaustives et se concentrent sur les postes de dépenses et de recettes ayant les plus grandes évolutions. Il est donc normal qu'elles n'expliquent pas totalement tous les écarts, de nombreuses petites différences pouvant se retrouver sur toutes les lignes.

Le Conseil Municipal est disponible pour répondre à vos questions.

Introduction :

L'élaboration des budgets (principal, équipements touristiques, eau-assainissement) 2022 a été rendue compliquée du fait d'événements extérieurs non maîtrisables : la COVID 19 a désorganisé les circuits d'approvisionnement ; la guerre en Ukraine a fait exploser les prix de l'énergie et des carburants. En termes de gestion, la prévisibilité des dépenses est rendue difficile du fait de l'ignorance de l'ampleur des fluctuations des prix. Pour se prémunir de dépenses excessives, l'équipe municipale a préféré être prudente dans les dépenses d'investissements et de prévoir de fortes hausses de prix dans les consommables de fonctionnement.

Si, au cours de l'année – et notamment au second semestre – on s'aperçoit que des postes de dépenses de fonctionnement pourraient avoir été surdimensionnés, il sera toujours temps de procéder à des délibérations modificatives et augmenter des enveloppes d'investissements.

Budget général

Introduction :

Pour l'élaboration du budget général 2022 de la commune, l'équipe municipale s'est heurtée à une équation complexe : comment prévoir des dépenses de fonctionnement dans un contexte d'incertitudes sur les prix des combustibles, de l'énergie, des pièces de rechange, etc...en somme, sur l'essentiel des produits consommables des services municipaux qui constituent l'essentiel des dépenses publiques ? Dans ce contexte, il est compliqué de planifier des produits d'investissements qui correspondent à nos ambitions politiques du mandat : « Bien Vivre et Travailler à Gresse-en-Vercors ».

Dépenses de fonctionnement

2022 : 1 325 749,89€	2021 : 971 525,44 €	= + 354 244,45 €
----------------------	---------------------	------------------

Charges à caractère général

2022 : 508 200 €	2021 : 399 018 €	= + 109 182 €
------------------	------------------	---------------

Dont (liste non exhaustive, beaucoup de lignes augmentent ou diminuent)

- Augmentation de 35% de l'électricité et du carburant : + 21 000 €
- Navette touristique : + 22 500 €
- Entretien église : + 20 000 €
- Entretien autre bâtiments : + 10 000 €
- Entretien voirie supplémentaire : + 27 000 €
- Frais de notaire et avocats Dolomites et MGV : + 6000 €

Charges de personnel

2022 : 395 455 €	2021 : 347 356 €	= + 48 099 €
------------------	------------------	--------------

- + 20 500 salaires lutte contre les lits froids (qui apparaissaient avant en subvention SPIC « autres charges de gestion courantes ») financé à 50%
- + 28 000 prévisions en cas d'augmentation du point d'indice

Autres charges de gestion courante

2022 : 231 563 €	2021 : 144 615,50 €	= + 86 947,50 €
------------------	---------------------	-----------------

- CCAS : - 13 500 € (0 € en 2022, 13 500 € en 2021)
- Subvention au budget équipements touristiques : + 106 226 € (141 226,21 € en 2022 contre 36 000 en 2021, 75 000 € en moyennes les années précédentes de 2016 à 2019)
- Salaires lutte contre les lits froids : - 6 500 €

Charges exceptionnelles

2022 : 27 000 €	2021 : 1 469 €	= + 25 531 €
-----------------	----------------	--------------

- Sujétion de service public, ouverture supplémentaires week-end et semaine RDSGV : + 25 000 €

Recettes de fonctionnement

2022 : 1 325 749,89 €	2021 : 1 356 803,42 €	= - 31 053,53 €
-----------------------	-----------------------	-----------------

- Résultat de fonctionnement reporté : - 51 000 € (97 500 en 2022, 148 500 en 2021)
- Impôts et taxes : + 69 500 € (860 500 en 2022, 791 000 en 2021)
- Dotation de l'état et FCTVA : - 6 000 euros

Dépenses d'investissement

2022 : 500 892,31 €	2021 : 511 101,39 €	= - 10 209,08 €
---------------------	---------------------	-----------------

- Résultat de l'exercice précédent : 287 747,21 €
- Remboursement d'emprunt : 61 541,17 €
- Subvention RDSGV enneigeurs : 47 200 €
- Attribution de compensation d'investissement (CCTrièves) : 15 000 €
- Achat d'un véhicule : 14 000
- Maître d'œuvre aménagement urbain : 33 600 €
- Etudes Eglise Croisée d'Archi + étude géotechnique : 32 650 €
- Etude programmation bâtiment communal : 9 000 €

Recettes d'investissement

2022 : 500 892,31 €	2021 : 223 354,18 €	= + 161 806,73€
---------------------	---------------------	-----------------

- Excédent de fonctionnement (1068) : 287 747,21 €
- Virement de la section de fonctionnement : 115 731,40 €
- Remboursement avance remboursable RDSGV : 85 000 €
- Dotation aux amortissements : 12 400 €

Budget Equipements Touristiques

Introduction :

Si 2021 aura été l'année de la réhabilitation d'urgence de la piscine municipale, 2022 verra les premiers investissements pour revisiter l'Odyssée Verte afin que ce lieu devienne dans le futur un secteur touristique dédié à la mise en valeur de notre environnement forestier, botanique et animalier. L'achat du bâtiment C1 devrait voir sa finalisation au cours de cette année.

Dépenses de fonctionnement :

2022 : 383 491,15 €	2021 : 145 774 €	= + 237 717,15 €
---------------------	------------------	------------------

Charges à caractère général

2022 : 104 350 €	2021 : 51 597,99 €	= + 52 752 €
------------------	--------------------	--------------

- Augmentation énergie : + 3 500 €
- Achat divers piscine : + 1500 €
- Rappel de charges Cinéma : + 17 500 €
- Peinture Cinéma : + 3000 €
- Travaux piscine : + 5000 €
- Entretien pistes nordique : + 5000 €
- Entretien dameuse : + 9000 €
- Animations (mardis du rire, odyssée vertes, fêtes, etc.) : + 8000 €

Charges de personnel

2022 : 91 970 €	2021 : 86 728,13 €	= + 5 241,87 €
-----------------	--------------------	----------------

- Augmentation du point d'indice annoncé

Dotation aux amortissements

2022 : 178 610,51 €	2021 : 0€	= + 178 610,51 €
---------------------	-----------	------------------

- Rattrapage non fait en 2021 + dotations 2022 : + 178 610,51 €
- A noter : également 82 700 de recettes, (cf partie recettes)

Recettes de fonctionnement :

2022 : 383 491,15 €	2021 : 181 068 €	= + 202 423,15 €
---------------------	------------------	------------------

- Résultat de fonctionnement reporté : - 6 500 €
- Dotations aux amortissements : + 82 651 €
- Subvention au budget équipements touristiques : + 106 226 € (141 226,21 € en 2022 contre 36 000 en 2021)
- Ventes de produits : + 22 000 € dont 15 000 € piscine dolomites 2021 et 7 000 € cinéma (année complète)

Dépenses d'investissement :

2022 : 322 891,34 €	2021 : 188 653,12 €	= + 134 238,22 €
---------------------	---------------------	------------------

- Dotation aux amortissements : 82 600 €
- Odysée Verte : 50 000 €
- Cabane de la Chaux : 4 000 €
- Course d'orientation : 4 000 €
- Achat bâtiment C1 Cinéma : 66 000 €
- Réfection toit du garage animation touristique : 8 000 €
- Autre investissement à venir : 89 000 €

Recettes d'investissement :

2022 : 322 891,34 €	2021 : 178 372,29 €	= + 144 519,05 €
---------------------	---------------------	------------------

- Dotation aux amortissements : 178 600 €
- Subventions (50% OV, Cabane de la Chaux, course d'orientation) : 29 000 €
- Remboursement avance RDSGV : 105 000 €

Budget Eau et Assainissement

Introduction :

La commune de Gresse-en-Vercors, comme toutes les communes de la CDC du Trièves, est éligible au dispositif ZRR (Zone de Revitalisation Rurale) pour des travaux concernant l'eau potable et l'assainissement. Les communes ont présenté pour près de 11 millions d'euros de travaux alors que les fonds disponibles étaient d'environ 4 millions. Nous avons présenté un projet cohérent de mise en conformité de tous les captages (sauf celui de la Morleire car le montant estimé des travaux s'élevait à plus de 230 000 euros) et la remise en service du réservoir du Chomeil. Compte tenu de la disette budgétaire, les travaux concernant la source et le réservoir du Chomeil n'ont pas été retenus car ces ressources n'étaient pas utilisées. Les travaux des années 2022 et 2023 seront donc majoritairement liés à l'eau potable. En parallèle la mise à jour du schéma directeur de l'assainissement sera réalisée cette année afin d'engager des travaux limitant les entrées d'eaux claires parasites qui arrivent inutilement à la STEP.

Dépenses de fonctionnement :

2022 : 364 354,14 €	2021 : 288 264 €	= + 76 090,14 €
---------------------	------------------	-----------------

Charges à caractère général

2022 : 155 500 €	2021 : 125 255,76 €	= + 30 244,24 €
------------------	---------------------	-----------------

- Augmentation de l'électricité et du carburant : + 7 000 €
- Entretien des châteaux d'eau : + 3 000 €
- Entretien et réparation réseaux : + 20 000 €

Charges de personnel

2022 : 18 500 €	2021 : 9 193,07 €	= + 9 306,93 €
-----------------	-------------------	----------------

- Possible augmentation du point d'indice : + 2 800 €
- Enquêteur public pour mise en conformité des captages : + 4 000 €
- Formateur : + 2 500 €

Recettes de fonctionnement :

2022 : 364 354,14 €	2021 : 309 201,28 €	= + 55 152,86 €
---------------------	---------------------	-----------------

- Augmentation des tarifs de l'assainissement collectif

Dépenses d'investissement :

2022 : 965 383,91 €	2021 : 86 660,59 €	= + 878 723,32 €
---------------------	--------------------	------------------

- Etudes : 75 000 €
- Petit matériel (compteurs, etc.) : 10 000€
- Achat de terrain autour des captages : 11 500 €
- Panneaux photovoltaïques sur la STEP : 38 000 €
- Mise en conformité des captages Daraze et Combe Bonne Donne : 58 580 €
- Travaux sur les réservoirs : 172 000 €
- Autres immobilisations (pour équilibre de la section) : 497 000 €

Recettes d'investissement :

2022 : 965 383,91 €	2021 : 671 697,71 €	= + 293 686,20 €
---------------------	---------------------	------------------

- Solde d'exécution 2021 : 585 307,12 €
- Dotations aux amortissements : 140 076,79 €
- Subventions attendues : 240 000 €